

### Barème Century 21 Optimmo

Honoraires de négociation portant sur des immeubles à usage d'habitation et sur les terrains à bâtir.  
(TVA comprise 20%)

Montant TTC de la vente	Euros
jusqu'à 29 999 €	3 100
de 30 000 € à 44 999 €	3 900
de 45 000 € à 59 999 €	4 600
de 60 000 € à 74 999 €	5 400
de 75 000 € à 89 999 €	6 150
de 90 000 € à 104 999 €	7 000
de 105 000 € à 129 999 €	8 000
de 130 000 € à 144 999 €	9 300
de 145 000 € à 179 999 €	11 500
de 180 000 € à 209 999 €	13 000
de 210 000 € à 239 999 €	14 800
de 240 000 € à 274 999 €	16 500
de 275 000 € à 304 999 €	18 500

Au delà de 305 000 €, le montant des honoraires TTC à calculer est de 6 % du prix de vente TTC.

**A charge des mandants sauf indication contraire prévue au compromis.  
La base de calcul des honoraires est le prix de vente commission d'agence incluse**



# OPTIMMO

# Barème Gestion Location

3 Agences à votre service.

Téléphone : 04 97 14 84 07

Résumé : barème de Gestion Locative à 3 niveaux de prestations au choix à afficher en vitrine.  
Chaque agence est indépendante dans ses choix tarifaires.

## HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
	7.5 %	8.5 %	9 %	
Mise en place du mandat de gestion	•	•	•	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	•	•	•	
Délivrance des quittances et reçus	•	•	•	
Lettre de rappel et 1 <sup>er</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	•	•	•	
Révision des loyers	•	•	•	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	•	•	•	
Décompte lors du départ du locataire	•	•	•	
Gestion des provisions pour charges	•	•	•	
Tenue de la comptabilité propriétaire	•	•	•	
Acompte mensuel des fonds perçus	•	•	•	
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	•	•	•	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	•	•	•	
Assurance risques locaux : demande annuelle de l'attestation	•	•	•	
Demande de devis pour travaux	•	•	•	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	•	•	•	
Etablissement de la déclaration des revenus fonciers	○	•	•	120 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	•	•	Pénalités de retard au profit du mandataire
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	•	•	•	